

Index Egalité Professionnelle

Au 4 Avril 2025, conformément à l’obligation légale, Pall France SAS a publié son index sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pall France SAS obtient le score de 86 points sur 100 au titre de l’année civile 2024 réparti comme suit :

- Indicateur 1 – Ecart de rémunération : 31 points sur 40,
- Indicateur 2 – Taux d’augmentations individuelles : 35 points sur 35,
- Indicateur 3 – Pourcentage de salariées ayant bénéficié d’une augmentation dans l’année suivant leur retour de congé maternité : 15 points sur 15,
- Indicateur 4 – Nombre de salariés du sexe féminin sous représentée parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5 points sur 10.

Ce résultat, s’inscrit dans une politique volontariste de Pall France SAS visant à promouvoir l’égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes non seulement sur le sujet rémunération mais aussi en termes de recrutement, de développement de carrière, d’équilibre vie professionnelle / vie personnelle ou encore de communication. Au niveau mondial, un programme d’égalité de traitement est également déployé.

RESULTAT DE L'INDEX 2024:

Le résultat total est de 86/100

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	7,8	31	40	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,4	35	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			86	0	100
INDEX (sur 100 points)			86	0	100